

Tolérances de planéité pour les revêtements en asphalte coulé sur des surfaces inclinées

1. Situation initiale / champs d'application

La pose d'asphalte coulé sur des surfaces inclinées impose des exigences accrues aux entrepreneurs mandatés pour l'application à cause de la forte pente du fond et de la capacité d'auto-écoulement du produit. Malgré des mesures supplémentaires (par exemple, des couches plus minces, l'utilisation de réducteurs d'écoulement, etc.), il y a toujours de grandes irrégularités dans la surface finie de l'asphalte coulé. Afin de pouvoir effectuer une évaluation objective des inégalités encore admissibles, un ajustement des tolérances est nécessaire.

Les tolérances de planéité indiquées s'appliquent à titre de recommandation pour les revêtements en asphalte coulé sur des surfaces inclinées dans les domaines d'application des normes SIA 252:2012 et SIA 273:2008.

2. Les normes utilisées

Mesure de la planéité: pour la mesure de la planéité sous la latte de 4m, on se base sur la norme SIA 414/2:2016 Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment.

Tolérances de planéité recommandées: à ce jour, aucune tolérance n'a été définie en Suisse pour la planéité des revêtements en asphalte coulé posés sur des surfaces inclinées. Pour cette raison, la norme DIN 18354 (édition 09-2019) du VOB allemand (Vergabe- und Vertragsordnung für Bauleistungen - Teil C : Allgemeine Technische Vertragsbedingungen für Bauleistungen (ATV)) a été consultée pour cette recommandation.

3. Recommandations pour les tolérances de planéité sur des surfaces inclinées.

Valeurs des tolérances selon la norme DIN 18354 (édition 09-2019) du VOB (Vergabe- und Vertragsordnung für Bauleistungen — Teil C: Allgemeine Technische Vertragsbedingungen für Bauleistungen (ATV) allemand) Point 3.1.6.

Pente en %	Tolérance sous la latte de 4 m
Pentes jusqu'à 5 %	Inégalités jusqu'à 1.0 cm
Pentes de 5 à 10 %	Inégalités jusqu'à 1.5 cm
Pentes supérieures à 10 %	Inégalités jusqu'à 2.0 cm

Clause de non-responsabilité

PAVIDENSA s'efforce de veiller à ce que les informations sur les recommandations soient correctes. Elles se réfèrent à des cas normaux et sont basées sur les connaissances et l'expérience des membres des groupes spécialisés de PAVIDENSA. Toutefois, PAVIDENSA ne peut donner aucune garantie quant à leur actualité, leur exactitude, leur exhaustivité ou leur pertinence. PAVIDENSA exclut sa propre responsabilité civile et toute autre responsabilité pour toute erreur ou omission ainsi que pour les conséquences de l'utilisation des recommandations.